

Association Arcade 84



Rapport d'activités
2023

ARCADE 84 - Points clés

L'association Arcade 84 est un lieu d'accueil et de soins destiné à des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Notre association s'engage :

- à stabiliser, à améliorer l'état psychique et l'autonomie des personnes aux moyens d'activités et de prestations sociales.
- à favoriser l'intégration et permettre aux personnes de (re) découvrir leurs intérêts
- à lutter contre l'isolement social

L'association Arcade 84 est reconnue d'**utilité publique**.

L'Arcade 84 est subventionnée par l'État de Genève selon le principe d'un contrat de prestations.

L'Arcade 84 est membre d'**INSOS Genève** et du **CAPAS**.

L'assurance qualité de l'association répond aux normes **ISO 9001 :Certès CLASS 15**

L'association Arcade 84 est soumise au **contrôle ordinaire**. Nous établissons nos comptes annuels en conformité avec les **normes Swiss GAAP RPC 21**



Fondation pour les recommandations relatives
à la présentation des comptes

Entrées

- ◆ **Nos ressources : agilité, complémentarité, expertise, intelligence collective et innovation**
- ◆ **Nos valeurs : développement durable, solidarité, reconnaissance, partage**

Plats

- ◆ **325 personnes ont un contrat Centre de jour**
- ◆ **238 personnes bénéficient de nos prestations d'accueil et de soins**
- ◆ **Un taux d'occupation de 99.4 %**
- ◆ **Un ratio de socialisation de 1.38**

Desserts

- ◆ **Nous avons servi 9'594 repas sains et équilibrés**
- ◆ **Mobilité douce : nos collaboratrices ont parcouru 35'100 km pour se rendre à l'Arcade 84**

Les projets de l'Arcade 84 en 2023

À l'aube de ses 40 ans l'Arcade 84 entend entrer dans une forme « d'âge de raison », dans le sens où le contexte actuel plaide naturellement pour la nécessité de l'existence d'un tel lieu. Ce passage ne signifie pas se reposer sur ses lauriers, mais au contraire, poursuivre sur la voie de l'innovation et de l'adaptation aux défis contemporains.

Les fondations solides sur lesquelles repose l'Arcade 84 offrent une base stable pour la croissance future. L'année 2023 s'inscrit dans la lignée de 2022, où l'évolution et la consolidation des projets récents demeurent prioritaires.

Cependant, cette société de changement, sur fond de crises multiples telles que l'augmentation du coût de la vie, le dérèglement climatique et les conflits internationaux, exige une créativité constante et une remise en question perpétuelle des pratiques. C'est un exercice intellectuel enrichissant qui met à l'épreuve tous les acteurs·trices de l'Arcade 84.

Dans ce contexte, il est essentiel de préserver l'espace de notre association en tant que lieu de rencontre, d'innovation et de réflexion. C'est ici que se trouvent les ressources nécessaires pour relever les défis à venir et pour continuer à contribuer de manière significative à une société inclusive.





S'engager dans l'évolution : naviguer avec humilité dans les enjeux du rétablissement

Dans un monde en perpétuelle mutation, différents milieux convergent autour des questions cruciales du rétablissement. À l'Arcade 84, nous embrassons ces défis avec humilité, conscient de l'importance de préserver notre espace et de maintenir des prestations de qualité.

Nos accompagnements sont bien plus que des prestations figées ; ils sont le reflet d'une démarche dynamique d'amélioration continue. Cela signifie que nous repensons et nous réévaluons constamment nos pratiques, nos aménagements et nos espaces. Notre objectif est de rester en phase avec les besoins évolutifs de notre communauté.

Pour ce faire, nous adoptons une approche collaborative, en écoutant activement les retours des personnes concernées et en tenant compte de leurs besoins évolutifs. Nous n'hésitons pas dépoussiérer les pratiques établies afin d'explorer de nouvelles voies et de trouver des solutions innovantes.

Nous nous efforçons donc de créer un environnement qui favorise le bien-être et le développement de chaque personne concernée.

Amélioration de la cuisine via l'investissement de l'équipe encadrante

Nous cherchons à maintenir la qualité de nos services en améliorant notre accueil, nos activités et notre soutien aux participant·e·s. Dès septembre 2022 nous décidons d'animer l'atelier Cuisine avec deux collaborateurs·trices pour renforcer l'encadrement et répondre aux besoins complexes des personnes concernés. Quant est-il aujourd'hui ?

Nous sommes satisfaits de cette évolution qui continue à répondre à des besoins individuels des participant·e·s tout en offrant un soutien personnalisé adapté aux rythmes de chacun·e. La co-animation ne vient pas révolutionner mais sublimer un sentiment de sécurité et de soutien déjà présent au sein du groupe. Cette évolution est le fruit de réflexions profondes de notre équipe encadrante, révélant une fois de plus la richesse de leurs compétences.



Élargissement de la proposition d'accueil

Dans notre quête perpétuelle d'enrichir nos prestations, le groupe de l'atelier Culture propose une nouvelle initiative : une sortie mensuelle ouverte à toutes les personnes concernées. Cette sortie mensuelle s'ajoute à l'offre déjà existante et la complète harmonieusement. Une proposition qui constitue une opportunité supplémentaire pour les personnes concernées de participer à des activités culturelles enrichissantes et divertissantes tout en favorisant l'intégration sociale, l'épanouissement personnel et le développement des compétences adaptatives.

Concrètement, une fois par mois, les personnes concernées sont invitées à s'inscrire préalablement pour la sortie. Cette démarche permet de mieux organiser et préparer l'événement, tout en s'assurant que chaque participant·e puisse en profiter pleinement.

L'équipe encadrante veille à ce que chaque sortie soit adaptée aux besoins spécifiques des participant·e·s. Les sorties mensuelles sont soigneusement sélectionnées pour offrir une variété d'expériences culturelles, telles que des visites de musées, des spectacles de théâtre, des projections de films, des expositions artistiques, etc.

La germination de la grainothèque

Dans le cadre de notre atelier Nature, une nouvelle épopée prend forme cette année : la création d'une grainothèque. Bien plus qu'une simple initiative horticole, elle incarne notre volonté d'enrichir nos terres d'une diversité florale et symbolise notre engagement indéfectible envers l'inclusion.

En semant les graines de cette idée, nous invitons chaque membre de notre communauté à participer, à apporter sa contribution unique à notre jardin commun, car dans cette grainothèque, chaque variété représente un récit, une tradition, un héritage à préserver et à partager.

Au-delà de l'aspect pratique, cette démarche revêt une signification profonde. Elle incite à l'échange, au partage de savoir-faire, mais aussi de récits familiaux et de souvenirs. Elle tisse ainsi des liens entre les individus, créant un réseau d'entraide et de solidarité au sein de notre communauté.



La grainothèque devient ainsi le sanctuaire de notre engagement envers la terre, la biodiversité et surtout, envers l'autre. Elle incarne notre désir commun de cultiver non seulement des plantes, mais aussi des valeurs d'inclusion, de partage et de respect mutuel. Et c'est à travers cette démarche que notre jardin devient le reflet vivant de notre communauté, foisonnant de couleurs, de saveurs et de récits, où chacun trouve sa place et sa voix.

Ce n'est qu'un au revoir

Le départ de notre administrateur Alberto Caridad de l'Arcade 84 marque un moment de transition pour notre association. Pendant une décennie, Alberto a été un membre précieux, apportant son expertise à chaque aspect de son travail.

En tant qu'administrateur, Alberto joua un rôle important dans le bon fonctionnement de notre organisation, contribuant à sa stabilité et à son succès. Nous sommes reconnaissants pour ses efforts et son engagement.

Alors qu'Alberto se lance dans un nouveau défi professionnel, nous sommes confiants qu'il continuera à apporter sa passion et son professionnalisme à tout ce qu'il entreprendra. Nous lui adressons nos remerciements pour sa contribution remarquable à l'Arcade 84.

Un comité impliqué

Nos remerciements s'adressent également à nos membres du comité. Leur engagement constant, leur disponibilité sans faille, ainsi que leurs compétences et expertises variées sont fortement appréciées et précieuses dans le développement de nouveaux projets et la consolidation la structure de notre organisation. En effet, leur dévouement et leur soutien furent des atouts afin de naviguer avec assurance à travers les défis.

Le comité de notre association est composé de membres qui ont une riche et longue expérience couvrant divers domaines tels que la santé mentale, la santé, la finance, la comptabilité, la gestion et le management.

Des expériences complémentaires à la mission de l'Arcade 84 et à la grande expertise des membres de l'équipe.



Nouvelle équipe service -vaisselle

Depuis de nombreuses années, notre équipe de service-vaisselle est le lieu de rencontre entre jeunes étudiant·e·s à la recherche d'une expérience professionnelle et notre association. Ces jeunes, venus chercher un « job alimentaire » pour accompagner leurs études, enrichissent notre équipe de leur énergie et de leur vitalité.

Bien entendu, nous sommes conscients que leur passage au sein de l'Arcade 84 n'est souvent qu'une étape dans leur parcours. Une fois leur formation achevée, ils prennent leur envol vers de nouveaux horizons professionnels. Malgré ce départ inévitable, nous restons attachés à cette mission de soutenir les jeunes dans leur cheminement vers la vie active.

C'est pourquoi nous continuons à offrir ces précieuses opportunités d'emploi à ceux qui sont encore en formation. Nous croyons fermement en leur potentiel et nous nous engageons à les accompagner dans leur développement personnel et professionnel.

Supervision clinique

Depuis l'automne 2023, notre collaboration avec une docteure en psychologie spécialisée dans le Service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) apporte une nouvelle dimension à notre approche au sein de l'Arcade 84. Sa présence et son expertise enrichissent nos échanges lors des sessions mensuelles de supervision clinique.

Ces rencontres deviennent des moments privilégiés où nous nous plongeons dans une exploration profonde de notre pratique professionnelle. Sous la direction éclairée de notre superviseuse, nous réfléchissons sur nos postures, nos interactions avec les membres de notre communauté, et sur les défis que nous rencontrons dans notre accompagnement au quotidien.

Grâce à cette introspection guidée, nous affinons nos compétences, repensons nos approches et ajustons nos méthodes pour mieux répondre aux besoins changeants de ceux que nous soutenons. Ces sessions ne sont pas seulement des occasions d'apprentissage, mais



aussi des moments de croissance personnelle et collective, où nous consolidons notre engagement envers l'excellence dans nos services.

Ainsi, les supervisions cliniques deviennent un pilier essentiel de notre démarche d'amélioration continue. Elles renforcent notre capacité à offrir un accompagnement de qualité, empreint d'empathie et de professionnalisme, à tous ceux qui franchissent les portes de l'Arcade 84.

Réaménagement de l'atelier photo

Les travaux entrepris en mars 2022 dans l'immeuble voisin ont plongé notre espace photographie dans un défi inattendu. Avec une patience infinie et une persévérance à toute épreuve, nous avons entrepris de rétablir cet espace, le transformant en un sanctuaire dédié à l'art de la photographie.

Nous avons surmonté chaque obstacle rencontré sur notre chemin avec ingéniosité et un esprit de collaboration. Chaque coup de pinceau, chaque ajustement, témoignait de notre dévouement à restaurer cet espace.

L'année 2023 s'est ainsi inscrite comme une période de réinvention, de renaissance pour notre espace photographie. La métamorphose de chaque coin offrent aux amateurs de photographie un espace où les mondes de l'argentique et du numérique se rencontrent harmonieusement.

Ce processus de réaménagement transcende les simples considérations matérielles. Il incarne notre résilience, notre passion commune pour l'art visuel, et surtout, notre engagement à créer un espace où la créativité peut s'épanouir librement, où chaque cliché raconte une histoire et où chaque instant capturé devient une œuvre d'art.

La vie commence à 40 ans

Dans le sillage de l'année 2024, une énergie particulière émane des murs de l'Arcade 84. En effet, une date marquante se profile à l'horizon : le quarantième anniversaire de notre association. Quarante années riches en émotions, en engagement et en solidarité dans le domaine du soin psychique et de l'action communautaire.

C'est un moment de réflexion profonde, où chaque membre de notre communauté se plonge dans les souvenirs, les réalisations et les défis surmontés au fil des décennies. Nous nous retrouvons, unis par un sentiment de fierté et de gratitude pour le chemin parcouru, mais également animés par une vision résolument tournée vers l'avenir.

Les esprits créatifs de notre association s'animent, alimentés par la passion et l'inspiration, pour concevoir des événements exceptionnels qui mettront en lumière ce lieu emblématique. Des moments uniques seront proposés, des instants de partage et de réflexion sur le soin psychique et notre engagement associatif.

Dans cette atmosphère vibrante, nous nous engageons à célébrer nos valeurs, nos réussites et nos aspirations communes. Nous souhaitons honorer le passé tout en embrassant le présent et en préparant le terrain pour un avenir encore plus prometteur, car au cœur de l'Arcade 84 bat le pouls d'une communauté unie, prête à relever tous les défis avec détermination et compassion.



Réseaux et partenaires

Notre fidèle et principal partenaire, le **département de la cohésion sociale** (DCS) est chargé de la majeure partie des politiques sociales du canton. Notre fonctionnement est assuré par le biais d'un contrat de prestations avec l'état de Genève. Pour toutes ces missions, le DCS s'appuie sur un fort réseau de partenaires institutionnels, associatifs ou privés, avec lesquels il œuvre dans l'optique de renforcer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la qualité vie à Genève.

Affiliée à INSOS Suisse (Association de branche des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap), **INSOS Genève** est constituée en 2002. Elle regroupe 21 organisations actives dans le domaine du handicap à Genève. Plateforme d'échanges d'expériences et de savoir-faire, elle prend position dans le débat public et encourage auprès de ses membres des prestations mutualisées. L'association en fait partie depuis de nombreuses années. Ces partenariats sont nécessaires pour développer des offres qui renforcent la palette disponible pour les personnes en situation de handicap à Genève.

Le **CAPAS** compte à ce jour 51 associations membres dont l'association Arcade 84. Un collectif qui vise à réunir les membres actifs dans le champ de l'action sociale pour renforcer leurs capacités communes d'agir en faveur de la dignité et des droits fondamentaux de toute personne, sans discrimination.



Les ateliers du Centre de jour

Notre volonté est de pérenniser nos prestations et d'étoffer notre offre en adéquation avec les enjeux actuels et l'évolution des habitudes du quotidien.

Les neuf ateliers que nous proposons à l'Arcade 84 se déroulent individuellement ou en petits groupes et sont toujours **encadrés par un ou deux membres de l'équipe.**

L'atelier cuisine

Les usagers du centre de jour ont la possibilité de participer à la cuisine du restaurant qui a lieu chaque matin de 9h à 12h.

Cet atelier, emblématique de l'Arcade 84 est au cœur du centre de jour et par sa particularité permet à chacun·e de mettre en mouvement ses ressources à son rythme. Il est proposé sur inscription, et se présente comme une forme de « continuité des soins », car les usagers ont (la plupart du temps) d'abord fréquenté activement l'atelier dans le cadre de l'ergothérapie.

C'est un moyen de redonner à nos bénéficiaires la possibilité de prendre en main leur suivi et d'organiser leur quotidien avec des prestations « à la carte ». Il valorise le travail, contribue à entretenir un lien social et à stabiliser les états psychiques.

L'atelier photo

Dans le cadre du pôle créatif du centre de jour, cet atelier a pour but de s'approprier à sa manière la photographie. Elle peut être d'ordre artistique ou simplement à usage pratique. Muni d'une salle numérique ainsi que d'un laboratoire noir et blanc, l'activité permet de mieux comprendre les images que l'on fait et comment les ordonner. Ainsi, le résultat peut être autant un portfolio, qu'un album, galerie web, voire même la réalisation d'une exposition, l'essentiel étant d'avoir du plaisir à faire des photographies.



L'atelier écriture

Petit groupe de cinq patients maximum, où une fois par semaine les usagers stimulent leur créativité dans l'écriture.

Sous forme de jeux, de productions individuelles ou collectives, l'écriture rassemble et donne accès à des facettes de chacun.e dans un contexte / espace protégé.

La rédaction permet parfois de mettre des mots sur des maux, des émotions, des ressentis, mais aussi de simplement s'exprimer et partager.

Cet atelier, apprécié par nos bénéficiaires permet aussi de stimuler l'imaginaire, de prendre un peu de hauteur et de distance. Un instant qui propose parfois une bulle récréative mais surtout un lieu d'échanges.

L'atelier création

Sous sa forme « centre de jour », l'atelier ouvre ses portes aux usagers offrant un espace thérapeutique et le matériel nécessaire à la poursuite de leurs projets créatifs.

L'accompagnement est plus à distance, permet aux bénéficiaires de prendre une part active aux soins et ainsi de décider de ses besoins du moment.

Cette formule permet aussi de bénéficier des prestations du centre de jour plus informelles notamment l'utilisation du restaurant comme lieu de rencontres et d'échanges tout au long de la journée.

L'atelier culture

Cette activité vous propose de sortir des murs de l'Arcade 84 avec un groupe de cinq à six personnes. L'atelier s'organise en alternant une phase préparatoire (organisation de deux à trois sorties) et une phase d'exploration (le groupe effectue la sortie).

Durant la phase préparatoire, les usagers « se familiarisent » avec l'offre culturelle du canton de Genève tout en développent des compétences avec les outils numériques.

L'atelier nature

L'Arcade 84 développe depuis 2017 un jardin urbain à l'arrière de ses locaux. Nous proposons deux formules aux usagers :

En étroite collaboration avec les ateliers « Nature » proposés par le centre d'ergothérapie, les usagers du centre de jour participent au renfort de l'entretien de l'espace avec des tâches établies selon un planning proposé.

L'autre formule propose un contrat d'occupation d'une parcelle et ainsi permettre aux plus initiés/passionnés de cultiver fleurs et légumes en répondant aux exigences liées à l'entretien d'un jardin en total autonomie.



L'atelier mouvement

En petit groupe de quatre à six personnes. Début couché, puis assis, puis debout, gym douce, jeux, et relaxation. Dans l'idée de se (re) connecter avec son corps et d'« accueillir les sensations du corps ». Toujours en tenant compte des envies et des limites de chacun. Il est possible de participer même avec un problème physique.

L'atelier couture

L'atelier couture invite à découvrir et explorer le textile, tisser un projet au fil des envies. C'est aussi un temps propice pour nouer des liens au sein d'un groupe de deux à trois personnes. Un matériel de base est proposé qu'il est possible d'étoffer selon les inspirations de chacun·e

L'atelier théâtre

L'activité théâtre est animée par Blaise Granget, travailleur social et comédien. L'atelier se déroule dans un cadre sûr et bienveillant où chacun·e peut expérimenter sa créativité et ses émotions. Les exercices proposés peuvent être collectifs et/ou individuels. Ils vont de l'improvisation à l'interprétation d'un texte, en passant par vos désirs. Nous ne cherchons pas la performance mais l'exploration de nous-même ; comment est-ce que je me sens face au regard des autres ? Quelles sont les ressources que je porte en moi et sur lesquelles je peux m'appuyer ? Comment puis-je les mobiliser et les amplifier ? En dix mots : Les singularités de chacun·es font la richesse de cet atelier.



Présentation

L'Arcade 84 est un lieu d'accueil, de soins et d'activités, destiné à des personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle est composée de deux associations travaillant dans la même structure :

- un centre de jour, l'association Arcade 84 à but non lucratif
- un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la LAMal

Le Centre de jour, de l'Arcade 84, composé de travailleurs sociaux mandate un centre d'ergothérapie et accueille des ergothérapeutes. Ces derniers complètent les missions du Centre de jour et soutiennent la participation des usagers par le biais de prestations communautaires.

L'équipe et les responsables, de chacun de deux centres, travaillent conjointement au sein des deux entités. Issus de compétences initialement distinctes, le personnel s'associe autour de valeurs communes et l'envie de voir perdurer le caractère unique de l'Arcade 84 à Genève.

Notre association propose deux types de prestations bien distinctes et complémentaires :

- des prestations sociales (accueil, entretiens, repas et ateliers) dont les buts sont de favoriser l'intégration, de permettre aux personnes de (re)découvrir leurs intérêts et de lutter contre l'isolement social. En d'autres termes, stabiliser, améliorer l'état psychique et l'autonomie des personnes aux moyens d'activités.

- des prestations d'ergothérapie communautaire par le biais d'ateliers divers. Les prestations sont associées à une prise en charge médicale des usagers.

Pour le bien-fondé de nos objectifs et de nos valeurs, ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'ateliers offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.



Public cible

L'Arcade 84 accueille des personnes adultes vivant avec des troubles psychiques, tant en besoin d'un encadrement de soins de santé que d'un projet d'activités. Nous sommes qualifiés pour y répondre. Les troubles psychiques des personnes accompagnées sont persistants et cette durée dans le temps a comme corollaire marginalisation et exclusion sociale.

Notre objectif est non seulement de développer avec ces personnes des projets en accord avec leurs besoins et leurs envies mais aussi de leur permettre de sortir de l'exclusion sociale dont elles sont victimes. Notre philosophie est de ne rien imposer mais de suggérer des activités lorsque ces personnes ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes directement. La nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie s'est donc imposé pour ces personnes qui, ayant déjà bénéficié de nos prestations et ne sont alors plus en demande de soins, peuvent revenir pour s'exprimer, dans une relation décontractée et occasionnelle.

Objectifs

À la périphérie du terrain médical, nous voulons apporter à l'utilisateur des réponses à ses questions essentielles. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou à des symptômes. Nous voulons offrir des prestations qui suscitent le désir et qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veulent de solidarité, de convivialité et de reconnaissance.

Dans ce sens, l'objectif est de donner une possibilité à l'utilisateur de sortir de l'isolement social et de s'investir dans l'un des ateliers que nous proposons. Par ce biais, des échanges sont générés entre une clientèle de quartier et les usagers.

Mission

Notre mission est d'offrir un espace d'accueil visant à créer ou recréer un lien social entre la personne et la communauté, et donc de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques. L'Arcade 84 est un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés, peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.

Fréquentation au Centre de jour

En 2023, nous avons reçu 149 demandes : 100 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84. Ce sont donc 325 personnes qui ont un contrat Centre de jour et 238 personnes (114 hommes et 124 femmes) qui ont bénéficié de nos prestations (voir nos trois programmes).

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4651 journées de présence.

La capacité d'accueil du Centre de jour est de 20 places par jour. Nous assurons ces prestations grâce à 3,8 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien.

Nous avons défini 3 programmes :

programme 1

accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles : **17 personnes**

programme 2

accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières : **88 personnes**

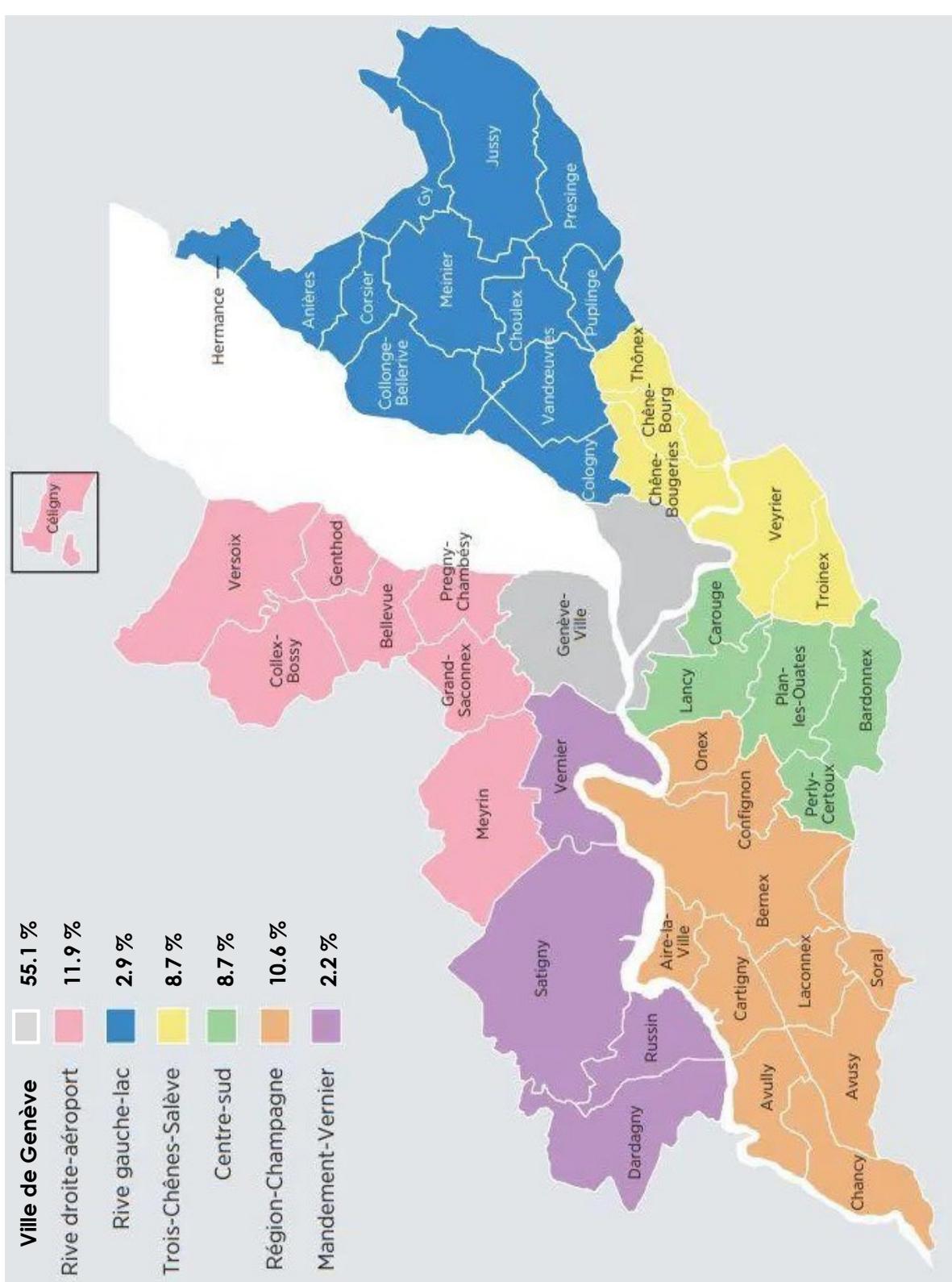
programme 3

accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie : **133 personnes**

Sur les 325 personnes bénéficiant d'un contrat Centre de jour, 87 personnes n'ont pas utilisé nos prestations durant l'année (voir tableau de bord).

Chaque année nous répondons à un grand nombre de demandes d'information et de collaboration avec des groupements et des institutions dans les domaines sanitaire et social.

La carte du canton de Genève ci-dessous illustre la provenance des personnes concernées venues en 2023.

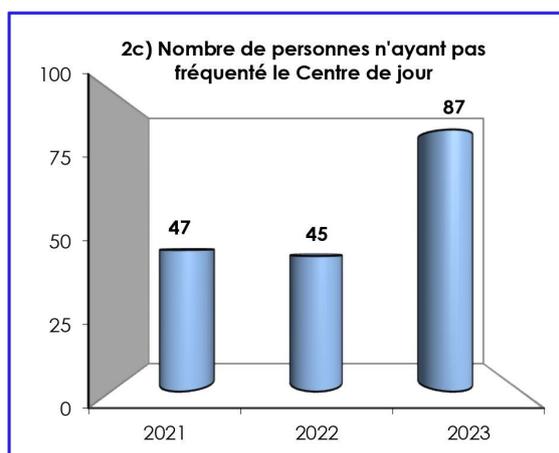
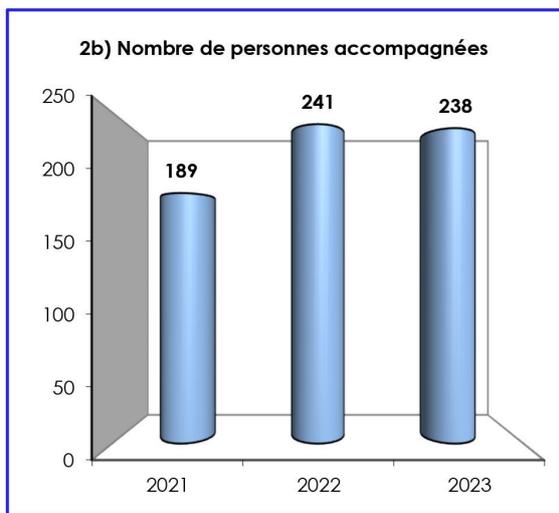
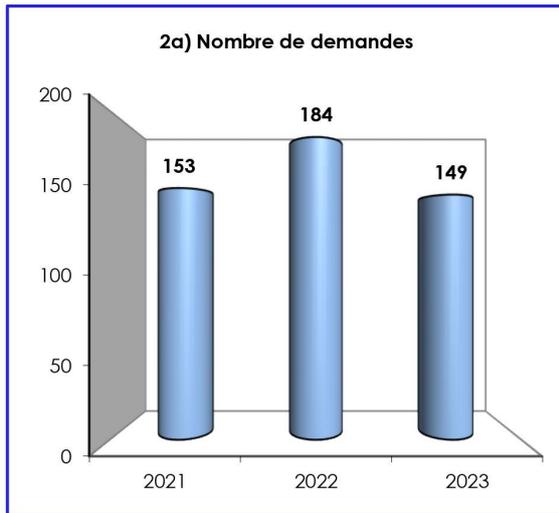


Usagers & Reflets de l'activité

ASSOCIATION ARCADE 84

USAGERS & REFLETS DE L'ACTIVITE

USAGERS



REFLETS DE L'ACTIVITE

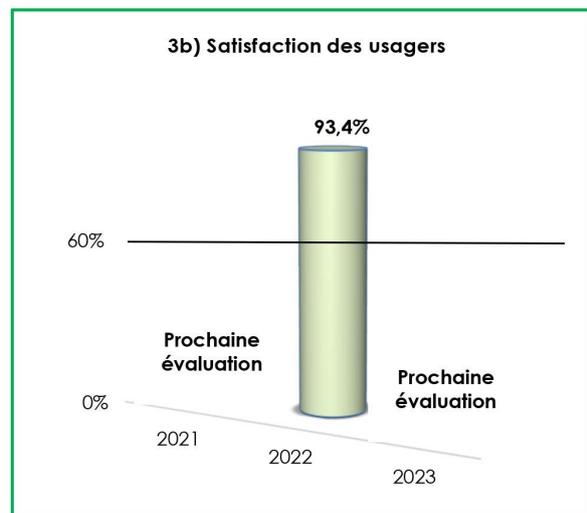
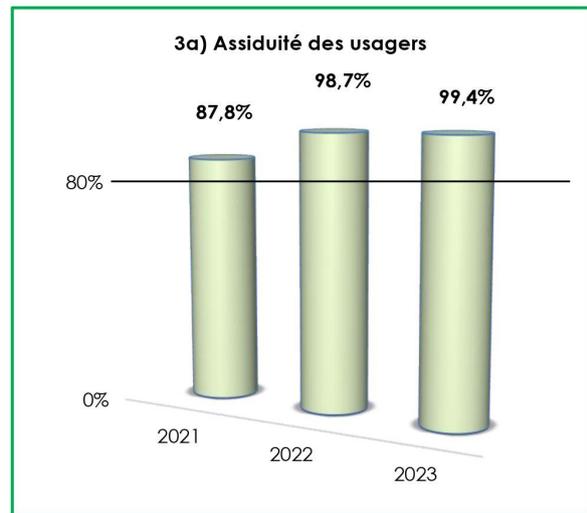


Tableau de bord

1. FINANCES	2021	2022	2023
- Revenus / autofinancement	135 011	157 502	164 374
- Subventions	505 239	509 239	523 847
- Charges	-641 373	-682 200	-728 205
2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE			
2 a) Nombre de demandes	153	184	149
2 b) Nombre de personnes accompagnées	189	241	238
2 c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour	47	45	87
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	-	3	4
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	5	3	21
- personne(s) ayant continué une thérapie	32	36	52
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	8	2	10
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	-	-	-
- résiliation de contrat	-	-	-
- L'équipe a mis fin au contrat	-	-	-
- décès	2	1	-
3. REFLETS DE L'ACTIVITE			
3 a) Assiduité des usagers aux activités	87,8%	98,7%	99,4%
3 b) Satisfaction des usagers	-	93,4%	-
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1,36	1,37	1,38
Equivalence en pourcentage du ratio	58 / 42	57,8 / 42,2	57,9 / 42,1
- Clientèle extérieure (moyenne hebdomadaire)	118	123	118
- Usagers (moyenne hebdomadaire)	87	90	86
4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE			
<i>Référence principale = Système Qualité & Revues de direction</i>			
4 a) Non-conformités majeures			
- Nombre de non-conformités majeures observées	0	0	0
4 b) Non-conformités mineures			
- Nombre de non-conformités mineures observées	2	3	1
4 c) Recommandations auditeur qualité externe			
- Nombre de recommandations proposées	2	4	4
- Nombre de recommandations effectuées/en cours d'exécution	2	4	4
4 d) Nombre de contrôles internes			
- Nombres d'audits internes effectués	8	3	2

Commentaires des indicateurs

1. Finances

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres :

- constater l'évolution, sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés
- pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association

L'association Arcade 84 est soumise au contrôle ordinaire et établit ses comptes annuels en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

2. Usagers

a) Nombre de demandes

Cet indicateur permet d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.

b) Nombre de personnes accompagnées

Nous désirons accompagner les personnes avec flexibilité en fonction de leur demande spécifique. Notre Centre de jour a une capacité d'accueil de 20 places par jour. Cet indicateur reflète la propension du Centre de jour à accomplir cette prise en charge individualisée.

c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour

Un contrat Centre de jour n'a pas de limite dans le temps. Une personne ne venant pas durant une année civile conserve toutes les prestations qu'offre le Centre de jour. Cependant, nous lui envoyons un courrier postal mentionnant que son contrat Centre de jour est en veille. Si la personne le désire, il lui est donc possible de revenir à l'Arcade 84 à tout moment et son contrat Centre de jour est réactivé.

3. Reflets de l'activité

a) Assiduité des usagers

Cette mesure permet d'évaluer l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de jour par les usagers. Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'État de Genève (2018–2021) concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur où un minimum de 80% d'occupation est requis.



b) Satisfaction des usagers

Cette mesure provient d'un sondage effectué tous les deux ans (déterminé par le système qualité ISO-9001) auprès des usagers du Centre de jour. Cette évaluation a pour objectif de mettre en exergue d'éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus par les personnes. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.

c) Ratio de socialisation (clients/usagers)

Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit : la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant le restaurant.

4. Innovations et apprentissages

a) Nombre de non-conformités majeures

Cela implique une remise en question de l'accréditation du système qualité ISO-9001.

b) Nombre de non-conformités mineures

Les non-conformités mineures sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par les auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.

c) Nombre de recommandations

Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations conseillées par les auditeurs.

d) Nombre de contrôles internes

Une attention constante est portée sur l'évolution et la pertinence du processus de notre système qualité. Cet indicateur met en exergue les réflexions proposées pour l'améliorer.

Rapport de l'organe de révision



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
l'**ASSOCIATION ARCADE 84, GENEVE**

Genève, le 22 mars 2024

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ARCADE 84, GENÈVE comprenant le bilan au 31 décembre 2023, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et des fonds affectés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la norme Swiss GAPP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association et de ses résultats au 31 décembre 2023 conformément aux Swiss GAAP RPC, et plus particulièrement à la Swiss GAAP RPC 21, et sont conformes à la loi suisse. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, à la loi sur les indemnités et les aides financières de l'Etat de Genève et son règlement d'application ainsi que les directives émises par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch

 **EXPERT**
SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
Certified Company

TVA n° CHE-100.365.732 TVA

Rapport de l'organe de révision

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité des activités, sauf si le Comité a l'intention de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>
Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels

Bilan

ASSOCIATION ARCADE 84

Bilan

au 31 décembre 2023

Avec chiffres de l'année comparative

En Francs Suisses

ACTIF	Notes	2023	2022
Actif circulant			
Liquidités		104 994	119 988
Produits à recevoir	2.1 a	20 000	21 567
Charges payées d'avance	2.1 b	2 108	2 680
Total Actif circulant		127 102	144 235
Actif immobilisé			
Immobilisations financières (garanties de loyer)		10 015	9 971
Immobilisations corporelles	2.2	8 116	4 770
Total Actif immobilisé		18 131	14 741
TOTAL DE L'ACTIF		145 233	158 976
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Compte courant Ergothérapie		79 408	51 886
Créanciers		4 642	10 510
Créanciers salaires et charges sociales		22 899	16 976
Charges à payer	2.1 c	8 447	10 179
Total Capitaux étrangers à court terme		115 396	89 550
Capital des fonds			
Fonds affectés	2.3	8 785	15 244
Total Capital des fonds		8 785	15 244
Capital de l'organisation			
Fonds liés générés	2.4	53 000	53 000
Résultats cumulés		16 364	16 364
Résultat période 2022-2025	2.5	(15 182)	–
Résultat de l'exercice		(33 129)	(15 182)
Total Capital de l'organisation		21 052	54 182
TOTAL PASSIF		145 233	158 976

Comptes de résultats

ASSOCIATION ARCADE 84

Compte de résultat au 31 décembre 2023

Avec chiffres de l'année comparative

En Francs Suisses

PRODUITS	<i>Notes</i>	2023	2022	Budget 2023
Subventions, aides des collectivités publiques	3,1	523 847	509 321	506 620
Cotisations, dons		20 320	20 240	2 000
Produits liés aux activités	3,2	121 941	113 766	127 500
Autres produits		22 313	23 496	22 380
TOTAL DES PRODUITS		688 421	666 823	658 500
CHARGES				
Charges liées aux activités				
Frais de personnel	3,3	415 917	406 650	403 000
Indemnités usagers		7 935	8 767	10 000
Dépenses liées aux activités	3,4	82 017	73 804	69 000
Total charges liées aux activités		505 869	489 220	482 000
Frais administratifs				
Frais de personnel	3,3	121 369	100 684	100 000
Frais des locaux		58 379	99 377	58 900
Frais administratifs et de bureau	3,5	38 017	40 242	37 800
Amortissements	2,2	4 572	4 404	16 550
Total frais administratifs		222 336	244 707	213 250
TOTAL DES CHARGES		728 205	733 927	695 250
RESULTAT D'EXPLOITATION		(39 784)	(67 104)	(36 750)
Produits financiers		291	370	-
Charges financières		(96)	(175)	(500)
RESULTAT AVANT AFFECTATION DES FONDS		(39 589)	(66 909)	(37 250)
Attribution aux fonds affectés		-	-	-
Utilisation des fonds affectés		6 460	51 727	16 110
RESULTAT APRES AFFECTATION DES FONDS		(33 129)	(15 182)	(21 140)

Le comité & l'équipe

Comité

François Duquesne, président

Philippe de Girard, secrétaire

Pierre Huber, trésorier

Véronique Barrelet, membre

Déborah Villars, membre

Dominique Fuhrer, membre

Directeur Centre de Jour

Patrick Calabro

Contrôleur aux comptes externes

Global Audit Services SA. Genève

Équipe encadrement socio-éducatif

Romane Bontà, travailleuse sociale en formation

Julie Bourrud, ergothérapeute et Directrice Centre d'ergothérapie

Maxime Fae, ergothérapeute

Fabio Galante, photographe

Blaise Granget, travailleur social

Mélanie Guebey, ergothérapeute

Chantal Mintz, travailleuse sociale

Valérie Opper, ergothérapeute

Manon Thomas, ergothérapeute

Administration et hôtellerie

Alberto Caridad, responsable administratif

Isabel Colomer, secrétariat

Jean-Claude Fauvée, entretien

Statuts de l'association

I. NOM, SIÈGE, BUT, MOYENS ET RESSOURCES

Article 1 NOM ET DURÉE

Sous la dénomination de « association Arcade 84 » (ci-après « l'association »), est constituée une association sans but lucratif de droit privé au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (« CC »). Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses. Sa durée est indéterminée.

Article 2 SIÈGE

L'association a son siège dans le canton de Genève.

Article 3 BUT

L'association a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts

Article 4 MOYENS

L'association peut entreprendre toute activité licite propre à atteindre son but.

Article 5 RESSOURCES

Les ressources de l'association pourront provenir de donations, legs, sponsors, partenariats, subsides publics, cotisations des Membres, revenus générés par les actifs de l'association, ainsi que toute autre ressource légale.

Toutes les ressources de l'association devront être affectées exclusivement à la réalisation de son but non-lucratif.

II. MEMBRES

Article 6 MEMBRES

Les membres de l'association (les « Membres ») sont des individus ou des personnes morales qui ont un intérêt pour le but et les activités de l'association et/ou qui souhaitent soutenir ceux-ci.

Les collaborateurs rémunérés, directement par l'association ou indirectement par une entité partenaire de l'association, peuvent être membres de l'association à condition de renoncer à leur droit de vote. Il ne sera perçu aucune cotisation de ces Membres.

Le titre de « Membre d'honneur » peut être proposé par le Comité à toute personne physique ou morale appartenant ou non à l'association, en reconnaissance pour son



engagement envers l'association et/ou dans le domaine du but de l'association. Il ne sera perçu aucune cotisation d'un Membre d'honneur.

Article 7 ADHÉSION

Les fondateurs sont les Membres initiaux de l'association.

Des Membres additionnels peuvent rejoindre l'association en soumettant une demande écrite au Comité. Le Comité statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Article 8 FIN DE L'ADHÉSION

L'adhésion d'un Membre se termine par :

- la démission du Membre adressée au Comité au moins 3 mois avant la fin de l'année civile (art. 70 al. 2 CC) ;
- si le Membre est un individu, au moment de son décès, la qualité de Membre étant inaliénable (art. 70 al. 3 CC) ;
- le non-paiement de la cotisation après 2 rappels ;
- l'exclusion du Membre sur décision du Comité sans indication des motifs. Le Membre exclu peut demander que l'Assemblée générale se prononce. Un recours au juge est exclu.

Dans tous les cas, la cotisation de l'année en cours reste due par le Membre sortant. Un Membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à l'avoir social de l'association.

Article 9 COTISATIONS

L'Assemblée générale décide du principe et du montant des cotisations des Membres.

III. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Article 10 ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale,
- le Comité, et
- l'Organe de contrôle.

IV. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 11 PRINCIPES

L'Assemblée générale constitue l'autorité suprême de l'association au sens des articles 64 et ss. CC.

Elle est composée de tous les Membres.

Article 12 POUVOIRS

L'Assemblée générale délègue au Comité les pouvoirs de gérer et de représenter l'association.

L'Assemblée générale conserve les pouvoirs inaliénables suivants :

- Adoption et modification des Statuts ;
- Nomination, surveillance et révocation de l'Organe de contrôle ;
- Approbation des rapports annuels et des comptes (audités) ;
- Nomination, surveillance, décharge et révocation des membres du Comité ;
- Principe et montant des cotisations des Membres ;
- Décision de dissolution ou de fusion de l'association ; et
- Gestion de toutes les affaires qui ne sont pas du ressort d'autres organes.



Article 13 RÉUNIONS

Assemblée générale ordinaire : L'Assemblée générale ordinaire se tient au moins une fois par an.

Assemblée générale extraordinaire : Des Assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues à la demande du Comité ou d'au moins 20 pour cent des Membres, conformément à l'article 64 al. 3 CC.

Convocation : Le Comité convoque les réunions de l'Assemblée générale au moins quinze jours à l'avance. L'ordre du jour des réunions doit être transmis avec les convocations. Les convocations peuvent être envoyées par courrier ou e-mail. En cas de proposition de modification des Statuts, le texte proposé doit être joint à la convocation.

Quorum : L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents, pour autant que les Statuts ne prévoient pas un quorum différent.

Présidence : Les réunions de l'Assemblée générale sont conduites par le/la Président.e ou, en cas d'empêchement, par un autre membre du Comité que celui-ci/celle-ci désigne.

Article 14 DÉCISIONS ET DROITS DE VOTE

Droit de vote : Tous les Membres (individus ou personnes morales) ont un droit de vote égal au sein de l'Assemblée générale. Les personnes morales désignent leur représentant et en informe le Comité. L'Assemblée générale ne peut prendre de décision que dans le cadre de l'ordre du jour envoyé avec la convocation à tous les membres.

Procuration : Les Membres avec droit de vote peuvent être représentés par une procuration accordée à un autre membre avec droit de vote.

Mode : Les votes ont lieu à main levée. À la demande du Comité ou de vingt pour cent des Membres présents au moins, ils peuvent avoir lieu à bulletin secret.

Majorités : Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des votes exprimés (y compris ceux votant par l'intermédiaire d'une procuration), pour autant que les présents Statuts ne prévoient pas une majorité différente. En cas d'égalité des voix, celle du/de la Président.e est prépondérante.

Décision circulaire : Les propositions auxquelles tous les Membres ont adhéré par écrit équivalent à des décisions de l'Assemblée générale, conformément à l'article 66 al. 2 CC.

Conflit d'intérêt : Conformément à l'article 68 CC, un Membre ne peut voter pour les décisions relatives à une affaire ou un procès de l'association, lorsque lui-même, son conjoint ou ses parents ou alliés en ligne directe sont partie en cause.

Procès-verbaux : Les réunions de l'Assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal qui contient, au moins, toutes les décisions prises

V. LE COMITÉ

Article 15 PRINCIPES

Rôle et pouvoirs : Le Comité est l'organe exécutif de l'association. Il a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'association et de la représenter en conformité des Statuts (Art. 69 CC). Le Comité doit notamment, prendre toute mesure utile pour atteindre le but de l'association, veiller à l'application correcte des présents Statuts et d'autres éventuels règlements internes, administrer les biens, actifs et ressources de l'association, tenir la comptabilité, engager et superviser un.e directeur.ice, si nécessaire, et convoquer et organiser l'Assemblée générale.



Bénévolat: Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.

Les collaborateurs rémunérés, directement par l'association ou indirectement par une entité partenaire de l'association, ne peuvent pas être membres du Comité mais peuvent être invités à participer aux réunions de celui-ci avec voix consultative.

Article 16 NOMINATION DU COMITÉ

Le Comité initial est élu par les Membres fondateurs.

Après cela, les nouveaux membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale.

Article 17 COMPOSITION

Le Comité se compose d'au moins trois membres.

Le Comité désigne en son sein le/la Président.e, ainsi que toute autre fonction qu'il jugera utile.

Au moins un membre du Comité, avec pouvoir de signature est un.e citoyen.ne suisse ou citoyen.ne d'un Etat membre de l'UE ou AELE et résident.e en Suisse.

Article 18 DURÉE DU MANDAT

Les membres du Comité sont nommés pour des mandats de deux ans, renouvelables.

Article 19 RÉVOCATION ET DÉMISSION

Révocation: Le mandat d'un membre du Comité peut être révoqué par l'Assemblée générale, en particulier s'il ou elle a violé ses obligations à l'encontre de l'association ou s'il ou elle n'est pas en mesure d'exercer correctement ses fonctions.

Démission: Les membres du Comité peuvent démissionner en tout temps en soumettant une déclaration écrite aux autres membres du Comité, précisant la date à laquelle leur démission prendra effet.

Vacance en cours de mandat: En cas de révocation ou de démission en cours de mandat, le Comité peut nommer un membre remplaçant par cooptation, jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Article 20 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION

Délégation: Le Comité est autorisé à déléguer certaines de ses tâches à un ou plusieurs de ses membres y compris à des sous-comités, à des tiers qu'il mandate ou à des employé.es qu'il engage.

Représentation: L'association est valablement représentée et engagée par la signature collective de deux membres de son Comité et/ou tout.e autre dirigeant.e ou représentant.e désigné.e à cet effet par le Comité dans une procuration.

Article 21 RÉUNIONS

Réunion: Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins quatre fois par an.

Mode: Les membres du Comité peuvent valablement participer à une réunion du Comité et prendre des décisions par vidéo ou conférence téléphonique.

Convocation: Le/la Président.e du Comité convoque les réunions du Comité au moins sept jours à l'avance ou plus rapidement avec l'accord des membres du Comité. Si des circonstances urgentes le justifient, le/la Président.e peut convoquer une réunion extraordinaire avec un préavis de trois jours.



Article 22 PRISE DE DÉCISION

Voix et Majorités : Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, pour autant que les présents Statuts de l'association ne prévoient pas d'autres majorités. En cas d'égalité des voix, le/la Président.e dispose d'une voix prépondérante.

Décisions circulaires : Les décisions du Comité peuvent aussi valablement être prises par voie de circulaire, y compris par email.

Procès-verbaux : Les réunions du Comité font l'objet d'un procès-verbal qui contient, au moins, toutes les décisions prises.

VI. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 23 SECRÉTARIAT

Le Comité peut établir un secrétariat et/ou nommer un.e directeur.rice afin de gérer les affaires courantes de l'association.

Article 24 ORGANE DE RÉVISION

L'Assemblée générale nomme un organe de révision externe et indépendant (auditeur) chargé (i) de vérifier les comptes annuels de l'association et de soumettre un rapport détaillé à l'Assemblée générale et (ii) de s'assurer que les règles statutaires de l'association (Statuts et règlements internes) soient respectées. L'organe de révision est nommé chaque année et est rééligible. Il ne peut pas être renouvelé pour plus de 5 exercices annuels consécutifs.

Article 25 COMPTABILITÉ

Comptes : Le Comité établit les comptes pour chaque année comptable, tel que cela est requis par le droit applicable.

Exercice : L'exercice comptable débute le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Article 26 RESPONSABILITÉ

L'association répond seule de ses dettes, qui sont garanties par sa fortune sociale. Les Membres n'ont aucune responsabilité personnelle pour les dettes de l'association.

Article 27 DISSOLUTION

Convocation : La dissolution peut être proposée par écrit, par au moins 20 pour cent des Membres, ou par le Comité.

Quorum : Une Assemblée générale comportant ce point à son ordre du jour peut prononcer la dissolution pour autant que deux-tiers au moins des membres soient présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale est convoquée et décide valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Majorité : Les votes de dissolution de l'association se prennent à la majorité des deux-tiers des votes exprimés.

Liquidation : Le Comité procède à la liquidation de l'association.

Actifs : Les actifs de l'association serviront en premier lieu à l'extinction de ses dettes. Le reliquat sera versé à une institution à but non-lucratif poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Genève, le 7 mars 2022.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- la République et le canton de Genève
- La fondation Hans-Wilsdorf
- La Loterie Romande
- INSOS Genève
- Le CAPAS
- Les membres et les sympathisants de l'Association pour leur soutien financier
- Les donateurs
- Les clients

Merci à chacun d'entre vous pour vos dons.

IBAN : CH06 0078 8000 H077 5597 6



3, Rue Schaub / 1202 Genève
022 734 32 73 / info@arcade84.ch
<https://arcade84.ch>

Table des matières

Les projets de l'Arcade 84 en 2023.....	1
Les ateliers du Centre de jour	9
Présentation	13
Fréquentation au Centre de jour.....	15
Usagers et reflets de l'activité	17
Tableau de bord	18
Commentaires des indicateurs	19
Rapport de l'organe de révision	21
Bilan	23
Comptes de résultats	24
Le comité & l'équipe.....	25
Statuts de l'association	26
Remerciements	31

